

## **Comptes annuels 2023**

No enreg. 929.23403.003

# Rapport de l'organe de révision

## *au Conseil de fondation du Fonds national suisse de la recherche scientifique, Berne*

### **Rapport sur l'audit des comptes annuels**

#### *Opinion d'audit*

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds national suisse de la recherche scientifique (la fondation), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et le tableau de variation des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière au 31 décembre 2023 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

#### *Fondement de l'opinion d'audit*

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### *Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels*

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts ainsi qu'aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la

fondation à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil de fondation a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

#### *Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels*

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la fondation.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil de fondation du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la fondation à cesser son exploitation.

- Nous communiquons au Conseil de fondation ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.


### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 22 mars 2024

### **CONTRÔLE FÉDÉRAL DES FINANCES**

 Durrer Regula PFMDAE  
22.03.2024  
Info: [admin.ch/esignature](https://admin.ch/esignature) | [validator.ch](https://validator.ch)

Regula Durrer  
Experte-réviser agréée  
Réviser responsable

 Kehrli Simon 4KVJTF  
22.03.2024  
Info: [admin.ch/esignature](https://admin.ch/esignature) | [validator.ch](https://validator.ch)

Simon Kehrli  
Expert-réviser agréé

Annexe :

Comptes annuels 2023, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, le tableau de variation des capitaux propres et l'annexe

## Compte de résultats

en KCHF	Annexe	2023	2022
Contributions fédérales	15	1'295'357	1'157'597
Autres subsides de tiers	16	4'014	3'125
Charges pour l'encouragement de la recherche	17	-1'015'129	-970'699
Charges pour l'indemnisation des frais indirects de la recherche (overhead)	18	-145'542	-115'040
Évaluation scientifique et gouvernance	23	-14'283	-14'089
Relations publiques		-2'467	-3'123
Charges administratives	19	-55'853	-54'266
Autres revenus d'exploitation	20	294	143
Autres frais de fonctionnement	20	-391	-178
Amortissements des immobilisations corporelles	19	-288	-423
Amortissements des immobilisations incorporelles	19	-330	-264
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>65'383</b>	<b>2'782</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>21</b>	<b>5'390</b>	<b>-18'398</b>
Attributions à des fonds affectés	9	-412'519	-279'003
Prélèvement sur les fonds affectés	9	375'225	293'752
<b>Résultat sur des fonds affectés</b>		<b>-37'294</b>	<b>14'749</b>
<b>Résultat ordinaire</b>		<b>33'479</b>	<b>-867</b>
Résultat hors exploitation	22	436	27
Résultat exceptionnel		-	-
<b>Résultat annuel</b>		<b>33'915</b>	<b>-840</b>

Tous les chiffres présentés dans ce rapport sont arrondis à l'unité.

## Bilan

en KCHF	Annexe	31.12.2023	Part en %	31.12.2022	Part en %
<b>Actifs</b>					
<b>Actifs circulants</b>					
Liquidités	1	676'214	74	642'182	79
Créances résultant de prestations	2	102'294	11	41'248	5
Autres créances à court terme	3	107	0	111	0
Comptes de régularisation actifs		1'528	0	2'127	0
<b>Total des actifs circulants</b>		<b>780'143</b>	<b>85</b>	<b>685'668</b>	<b>84</b>
<b>Actifs immobilisés</b>					
Immobilisations corporelles	4	14'038	2	13'167	2
Immobilisations financières	5	123'207	13	118'359	14
Immobilisations incorporelles	6	365	0	330	0
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>137'610</b>	<b>15</b>	<b>131'856</b>	<b>16</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>917'753</b>	<b>100</b>	<b>817'524</b>	<b>100</b>
<b>Passifs</b>					
<b>Engagements à court terme</b>					
Engagements pour subsides accordés	7	418'754	46	388'733	48
Engagement résultant d'achats et de prestations	7	1'860	0	2'198	0
Autres engagements à court terme	7	707	0	765	0
Provisions à court terme		510	0	422	0
Comptes de régularisation passifs		3'922	0	3'631	0
Fonds affectés	9	44'845	5	18'891	2
<b>Total des engagements à court terme</b>		<b>470'598</b>	<b>51</b>	<b>414'640</b>	<b>51</b>
<b>Engagements à long terme</b>					
Provisions à long terme	8	526	0	1'509	0
Fonds affectés	9	309'269	34	297'930	36
<b>Total des engagements à long terme</b>		<b>309'795</b>	<b>34</b>	<b>299'439</b>	<b>37</b>
<b>Total des fonds de tiers</b>		<b>780'393</b>	<b>85</b>	<b>714'079</b>	<b>87</b>
<b>Fonds propres</b>					
Capital de fondation	11	1'330	0	1'330	0
Fonds non affectés	12	117	0	154	0
Réserves libres		135'913	15	101'961	12
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>137'360</b>	<b>15</b>	<b>103'445</b>	<b>13</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>917'753</b>	<b>100</b>	<b>817'524</b>	<b>100</b>

## Tableau des capitaux propres

	Capital de la fondation	Fonds non affectés	Réserves libres	Total en KCHF
Résultat annuel 2021	-	-33	-2'382	-2'415
Capitaux propres 31.12.2021	1'330	224	102'732	104'286
Résultat annuel 2022	-	-70	-770	-840
Capitaux propres 31.12.2022	1'330	154	101'962	103'446
Résultat annuel 2023	-	-37	33'952	33'915
<b>Capitaux propres 31.12.2023</b>	<b>1'330</b>	<b>117</b>	<b>135'914</b>	<b>137'361</b>

**Tableau de flux de trésorerie selon la méthode indirecte**

en KCHF	2023	2022 (modifiée)
<b>Activité</b>		
- Bénéfice annuel	33'915	-840
+ Amortissements des immobilisations	618	688
- Diminution de provisions sans incidence sur le fonds	-895	-
- Augmentation des créances résultant de prestations	-61'046	18'494
+ Diminution des autres créances et des comptes de régularisation actifs	602	-1'861
-/+ Gains de change non réalisés / pertes sur immobilisations financières	-5'391	18'398
+ Augmentation des engagements pour subsides accordés	30'021	6'609
- Diminution des engagements résultant d'achats et de prestations	-338	757
+ Augmentation des autres engagements à court terme et des comptes de régularisation passifs	233	16
+ Augmentation des fonds affectés	37'294	-14'749
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>35'013</b>	<b>27'512</b>
<b>Investissements</b>		
- Décaissements pour investissements (achat) d'immobilisations corporelles	-1'159	-1'798
+ Paiements provenant de désinvestissements (vente) d'immobilisations financières	542	40
- Décaissements pour investissements (achat) d'immobilisations incorporelles	-365	-365
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</b>	<b>-982</b>	<b>-2'123</b>
<b>Activités de financement</b>		
+/- Augmentation/diminution d'engagements financiers à court terme	-	-
+/- Augmentation/diminution d'engagements financiers à long terme	-	-
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Variation nette des liquidités</b>	<b>34'032</b>	<b>25'389</b>
<b>Vérification</b>		
État des liquidités au 1 <sup>er</sup> janvier	642'182	616'793
État des liquidités au 31 décembre	676'214	642'182
<b>Variation nette des liquidités</b>	<b>34'032</b>	<b>25'389</b>

Les reports entre les liquidités et les immobilisations financières sont présentés séparément dans les flux de trésorerie liés aux activités d'investissements. L'année 2022 a été adaptée en conséquence.



## **Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 31.12.2023**

### **Introduction**

Le FNS est une fondation de droit privé, ayant son siège à Berne, qui a pour but d'encourager la recherche fondamentale et la relève scientifique en Suisse à l'aide de fonds publics.

Les postes occupés par le personnel du FNS correspondent à 306,1 équivalents plein temps (2022 : 301.85).

### **Principes d'évaluation**

#### **Principes généraux de présentation des comptes**

La présentation des comptes s'effectue conformément aux Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que des résultats. Les comptes ont par ailleurs été établis de façon à respecter dans le même temps les exigences du Code des obligations.

#### **Principes d'évaluation**

Les principes d'évaluation prennent comme fondement les coûts d'acquisition ou de revient historiques. Seuls les titres cotés en bourse sont portés au bilan à leurs justes valeurs. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs s'applique aux états financiers.

La valeur des immobilisations à long terme doit être réexaminée à chaque date du bilan. En cas de dépréciation durable de la valeur, la valeur réalisable doit être calculée (impairment test). Si la valeur comptable dépasse la valeur réalisable, des ajustements ayant une incidence sur le résultat doivent être effectués par le biais d'amortissements non planifiés.

#### **Conversion monétaire**

Les taux de change sont actualisés chaque semaine et au début de chaque mois. Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et engagements monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés avec effet sur le résultat en fin d'année au cours en vigueur à la date de clôture du bilan.

De plus amples explications sont fournies sous les indications détaillées des différents postes du bilan.

## Remarques à propos du compte de résultat et du bilan

### 1 Liquidités

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse et les avoirs détenus sur les comptes courants auprès de la Confédération et de PostFinance. Elles sont évaluées à leurs valeurs nominales.

en KCHF	31.12.2023	31.12.2022
Caisse	-	3
Compte courant auprès de la Poste	120'871	83'089
Avoirs en compte courant auprès du SEFRI	555'342	559'050
Fonds de roulement SwissCore, y compris avoirs bancaires	-	40
<b>Total</b>	<b>676'213</b>	<b>642'182</b>

### 2 Créances résultant de prestations

Les créances résultant de livraisons et de prestations sont comptabilisées à leurs valeurs nominales. Elles comprennent entre autres les contributions facturées à des tiers pour des projets et des bourses, ainsi que des prestations du Secrétariat imputées à des tiers. Les éventuels risques de pertes économiques sont pris en compte par des correctifs de valeurs individuels.

en KCHF	31.12.2023	31.12.2022
Envers des tiers	1'092	440
Envers la Confédération		
Mandats SEFRI	76'003	-
Mandats DDC	11'645	13'800
Mandats programmes BRIDGE	13'554	27'008
<b>Total (brut)</b>	<b>102'294</b>	<b>41'248</b>
Corrections de valeur	-	-
<b>Total (net)</b>	<b>102'294</b>	<b>41'248</b>
Exigible dans les 360 jours	95'149	17'994
Exigible après 360 jours	7'145	23'254

### 3 Autres créances à court terme

Les autres créances à court terme sont comptabilisées à leurs valeurs nominales. Elles comprennent entre autres les contributions facturées à des tiers pour des projets et des bourses, les prestations du Secrétariat imputées à des tiers ainsi que les dépôts de garantie de loyer. Les risques de pertes économiques sont pris en compte par des correctifs de valeurs individuels.

en KCHF	31.12.2023	31.12.2022
Envers des tiers	107	111
Envers la Confédération	-	-
Envers des organes du FNS	-	-
<b>Total (brut)</b>	<b>107</b>	<b>111</b>
Corrections de valeur	-	-
<b>Total (net)</b>	<b>107</b>	<b>111</b>

#### 4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les biens mobiliers et immobiliers. Le seuil d'activation s'élève à 25 000 francs par objet. Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires. Ces amortissements sont effectués selon un plan linéaire sur toute la durée d'utilisation économique du bien concerné. Ces durées d'utilisation sont définies comme suit :

- Immeubles : 30 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 5 ans
- Aménagements techniques et machines : 5 ans

	Installations en construction	Terrains et constructions	Matériel informatique	Mobilier	Aménagements	Total immobilisations incorporelles
en KCHF						
<b>Valeurs d'acquisition au 1.1.2022</b>	<b>463</b>	<b>23'875</b>	<b>616</b>	-	<b>167</b>	<b>25'121</b>
Entrées	1'769	-	-	-	29	1'798
Sorties	-	-	-210	-	-	-210
Reclassifications	-	-	-	-	-	-
<b>Valeurs d'acquisition au 31.12.2022</b>	<b>2'232</b>	<b>23'875</b>	<b>406</b>	-	<b>196</b>	<b>26'709</b>
<b>Amortissements cumulés au 1.1.2022</b>	-	<b>12'683</b>	<b>481</b>	-	<b>167</b>	<b>13'331</b>
Amortissements planifiés	-	283	135	-	6	424
Dépréciation d'actifs	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-210	-	-	-210
Reclassifications	-	-	-	-	-	-
<b>Amortissements cumulés au 31.12.2022</b>	-	<b>12'966</b>	<b>406</b>	-	<b>173</b>	<b>13'545</b>
<b>Valeurs comptables nettes au 31.12.2021</b>	<b>463</b>	<b>11'192</b>	<b>135</b>	-	-	<b>11'790</b>
<b>Valeurs comptables nettes au 31.12.2022</b>	<b>2'232</b>	<b>10'909</b>	-	-	<b>23</b>	<b>13'164</b>

Le graphique ci-dessus présente la grille des immobilisations pour l'année 2022, le tableau suivant montre les valeurs pour l'année 2023.

	Installations en construction	Terrains et constructions	Matériel informatique	Mobilier	Aménagements	Total immobilisations corporelles
en KCHF						
<b>Valeurs d'acquisition au 1.1.2023</b>	<b>2'232</b>	<b>23'875</b>	<b>406</b>	-	<b>196</b>	<b>26'709</b>
Entrées	1'159	-	-	-	-	1'159
Sorties	-	-	-406	-	-	-406
Reclassifications	-	-	-	-	-	-
<b>Valeurs d'acquisition au 31.12.2023</b>	<b>3'391</b>	<b>23'875</b>	-	-	<b>196</b>	<b>27'462</b>
<b>Amortissements cumulés au 1.1.2023</b>	-	<b>12'966</b>	<b>406</b>	-	<b>173</b>	<b>13'545</b>
Amortissements planifiés	-	283	-	-	6	289
Dépréciation d'actifs	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-406	-	-	-406
Reclassifications	-	-	-	-	-	-
<b>Amortissements cumulés au 31.12.2023</b>	-	<b>13'249</b>	-	-	<b>179</b>	<b>13'428</b>
<b>Valeurs comptables nettes au 31.12.2022</b>	<b>2'232</b>	<b>10'909</b>	-	-	<b>23</b>	<b>13'164</b>
<b>Valeurs comptables nettes au 31.12.2023</b>	<b>3'391</b>	<b>10'626</b>	-	-	<b>17</b>	<b>14'034</b>

Les installations en construction sont des coûts cumulés pour la planification d'un nouvel immeuble administratif au Wankdorf.

## 5 Immobilisations financières

Les immobilisations financières concernent les actifs provenant de dons et legs. Conformément au règlement de placement, la fortune est placée dans un mandat de gestion de fortune auprès d'une banque suisse. Elle est évaluée à la valeur du marché à la date de clôture du bilan.

en KCHF	31.12.2023	31.12.2022
Liquidités et dépôts à terme	8'310	2'792
Titres	114'896	115'567
<b>Total</b>	<b>123'206</b>	<b>118'359</b>

## 6 Immobilisations incorporelles

Ce poste comprend essentiellement les logiciels. Les immobilisations incorporelles acquises sont activées à condition de procurer des avantages économiques futurs à l'entreprise pendant plusieurs années. Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires et des dépréciations d'actifs. Ces amortissements sont effectués selon un plan linéaire sur toute la durée d'utilisation économique du bien concerné. La durée d'utilisation économique des logiciels est de 3 ans.

en KCHF	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	<b>Total des immobilisations incorporelles</b>
<b>Valeurs d'acquisition au 1.1.2022</b>	<b>689</b>	-	<b>689</b>
Entrées	365	-	365
Sorties	-260	-	-260
Reclassifications	-	-	-
<b>Valeurs d'acquisition au 31.12.2022</b>	<b>794</b>	-	<b>794</b>
<b>Amortissements cumulés au 1.1.2022</b>	<b>459</b>	-	<b>459</b>
Amortissements planifiés	264	-	264
Dépréciation d'actifs	-	-	-
Sorties	-260	-	-
Reclassifications	-	-	-
<b>Amortissements cumulés au 31.12.2022</b>	<b>463</b>	-	<b>463</b>
<b>Valeurs comptables nettes au 31.12.2021</b>	<b>230</b>	-	<b>230</b>
<b>Valeurs comptables nettes au 31.12.2022</b>	<b>331</b>	-	<b>331</b>

Le graphique ci-dessus présente la grille des immobilisations pour l'année 2022, le tableau suivant montre les valeurs pour l'année 2023.

en KCHF	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total immobilisations incorporelles
<b>Valeurs d'acquisition au 1.1.2023</b>	<b>794</b>	-	<b>794</b>
Entrées	365	-	365
Sorties	-168	-	-168
Reclassifications	-	-	-
<b>Valeurs d'acquisition au 31.12.2023</b>	<b>990</b>	-	<b>990</b>
<b>Amortissements cumulés au 1.1.2023</b>	<b>463</b>	-	<b>463</b>
Amortissements planifiés	330	-	330
Dépréciation d'actifs	-	-	-
Sorties	-168	-	-
Reclassifications	-	-	-
<b>Amortissements cumulés au 31.12.2023</b>	<b>625</b>	-	<b>625</b>
<b>Valeurs comptables nettes au 31.12.2022</b>	<b>331</b>	-	<b>331</b>
<b>Valeurs comptables nettes au 31.12.2023</b>	<b>365</b>	-	<b>365</b>



## 7 Engagements

Ce poste recouvre les bourses et subsides de recherche exigibles, mais non encore réclamés, les factures de prestataires non encore acquittées ainsi que les engagements envers les assurances sociales. Ces éléments sont comptabilisés à leur valeur nominale.

### Engagements à court terme

en KCHF	31.12.2023	31.12.2022
Envers des tiers	421'321	391'696
Envers la Confédération	-	-
Envers des organes du FNS	-	-
<b>Engagements à court terme</b>	<b>421'321</b>	<b>391'696</b>

## 8 Provisions

Des provisions sont comptabilisées dès lors qu'il existe un engagement probable, fondé sur un événement passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais estimables de manière fiable. L'évaluation des provisions repose sur une estimation de la sortie de fonds nécessaire pour satisfaire à l'extinction de l'obligation.

en KCHF

	Provisions pour engagements de prévoyance	Provisions pour restructurations	Autres provisions	Total des provisions
<b>Valeur comptable au 1.1.2022</b>	<b>1'931</b>	-	-	<b>1'931</b>
Constitution	-	-	-	-
Utilisation	-	-	-	-
Dissolution	-	-	-	-
<b>Valeur comptable au 31.12.2022</b>	<b>1'931</b>	-	-	<b>1'931</b>
dont provisions à court terme	422	-	-	422
dont provisions à long terme	1'509	-	-	1'509

Le graphique ci-dessus présente l'état et les variations de provisions pour l'année 2022, le tableau suivant indique les valeurs pour l'année 2023.

en KCHF

	Provisions pour engagements de prévoyance	Provisions pour restructurations	Autres provisions	Total des provisions
<b>Valeur comptable au 1.1.2023</b>	<b>1'931</b>	-	-	<b>1'931</b>
Constitution	-	-	-	-
Utilisation	-395	-	-	-395
Dissolution	-500	-	-	-500
<b>Valeur comptable au 31.12.2023</b>	<b>1'036</b>	-	-	<b>1'036</b>
dont provisions à court terme	510	-	-	510
dont provisions à long terme	526	-	-	526

Les provisions résultant d'engagements liés à la prévoyance concernent des mesures visant à compenser une baisse du taux de conversion des rentes auprès de la caisse de pension PKG.

## 9 Fonds affectés

Les fonds affectés se composent d'une part de fonds spécifiques d'encouragement, et d'autre part de fonds provenant de dons et legs. Il s'agit de fonds alloués au Fonds national suisse pour une affectation spécifique et qui, conformément à cette affectation, n'ont pas encore pu être utilisés pour financer des subsides de recherche et des bourses. Les fonds spécifiques d'encouragement financent des activités que le FNS exerce principalement en accord avec le SEFRI, la DDC et Innosuisse.

en KCHF

	État				État
	01.01.2022	Entrée	Utilisation	Transfert	31.12.2022
Fonds spécifiques à l'encouragement	194'811	277'573	-274'041	281	198'625
Fonds affectés provenant de dons/legs	136'768	1'432	-19'714	-282	118'204
<b>Total des fonds affectés</b>	<b>331'579</b>	<b>279'005</b>	<b>-293'755</b>	<b>-</b>	<b>316'829</b>

Le tableau ci-dessus montre l'évolution des fonds affectés durant l'exercice 2022. Il se limite aux deux totaux intermédiaires des fonds spécifiques à l'encouragement et des fonds affectés provenant de dons/legs ainsi qu'au total général.

en KCHF

	État			État	
	01.01.2023	Entrée	Utilisation	Transfert	31.12.2023
<b>Fonds spécifiques à l'encouragement</b>					
Fonds r4d	840	247	-433		654
Fonds SOR4D	18'490	-	-2'363		16'127
Fonds FLARE	2'556	10'841	-12'548		849
Fonds Programmes bilatéraux	29'316	9'379	-8'191		30'504
Fonds COST	13'636	4'092	-5'250		12'478
Fonds PNR	12'681	15'140	-15'877		11'944
Fonds PRN	4'005	54'577	-51'190		7'392
Fonds Programmes spéciaux biologie & médecine	24'459	12'096	-17'295		19'260
Fonds Programme BRIDGE	74'273	15'756	-23'851		66'178
Fonds Contribution à l'élargissement	-	2'000	-88		1'912
Fonds Mesures transitoires Horizon Europe	12'143	85'455	-83'848		13'750
Fonds Mesures complémentaires Horizon Europe	-	5'000	-466		4'534
Fonds Encouragement des projets et talents internationaux (subside complémentaire 2023)	-	50'000	-6'586		43'414
Fonds Mesures d'accompagnement Horizon 2020	1'851	52	-		1'903
Fonds Croatie	9	16	-		25
Fonds Recherche sur l'énergie	301	6	-307		-
Fonds Joint Programming on neurodegenerative diseases	23	-	-		23
Fonds Overhead	4'042	141'630	-145'672		-
<b>Sous-total</b>	<b>198'625</b>	<b>406'287</b>	<b>-373'965</b>		<b>230'947</b>

Fonds Recherche sur l'énergie : tous les subsides de recherche dans le cadre des mesures spéciales pour l'encouragement de la relève dans le domaine de l'énergie ont été terminés début 2023. Le solde du fonds Recherche sur l'énergie a été dissous d'entente avec le SEFRI. La dissolution améliore le résultat annuel ou augmente les réserves libres.

#### **Fonds affectés provenant de dons/legs**

<b>Sous-total</b>	<b>118'204</b>	<b>6'233</b>	<b>-1'260</b>	<b>-</b>	<b>123'177</b>
-------------------	----------------	--------------	---------------	----------	----------------

En 2023, des projets d'encouragement ont été approuvés pour un montant de 7,6 millions de francs.

<b>Total des fonds affectés</b>	<b>316'829</b>	<b>412'520</b>	<b>-375'225</b>	<b>-</b>	<b>354'124</b>
dont portés au bilan dans des fonds à court terme	18'891				44'845
dont portés au bilan dans des fonds à long terme	297'930				309'269

La ventilation des fonds à court et à long terme repose sur les estimations prévisionnelles de 2024, selon lesquelles les fonds à court terme affectés sont utilisés dans les 12 mois. Les entrées et l'utilisation comprennent également les résultats financiers des immobilisations financières correspondantes.

## 10 Institutions de prévoyance

Le FNS a conclu un contrat d'affiliation avec la caisse de pension PKG, à Lucerne.

Les employé-es du FNS sont assurés auprès de la PKG contre les conséquences économiques inhérentes à la vieillesse, à l'invalidité et au décès, cette couverture étant basée sur le principe de la primauté des cotisations. Il s'agit d'un plan dans le cadre duquel les salarié-es et l'employeur versent des cotisations fixes. Ces cotisations sont comptabilisées au compte de résultat au cours de la période où elles sont versées. Au cours de l'exercice 2023, les cotisations aux plans de prévoyance ont atteint 5384 KCHF (2022 : 5113 KCHF). Le FNS ne constitue pas de réserves de cotisations de l'employeur. Le FNS n'a aucun avantage, ni engagement économique à l'égard de la PKG. La PKG a un taux de couverture (non vérifié) de 111 % (2022 : 106 %).

## 11 Capital de fondation

Le capital de fondation est constitué de la somme globale de 330 000 francs attribuée par les fondateurs, et d'une contribution unique de la Confédération d'un million de francs.

## 12 Fonds propres

en KCHF

	État 01.01.2022	Entrées	Utilisation	Transfert	État 31.12.2022
<b>Fonds libres</b>					
<b>Fonds non affectés provenant de dons et de legs</b>	<b>224</b>	-	-70	-	<b>154</b>

en KCHF

	État 01.01.2023	Entrées	Utilisation	Transfert	État 31.12.2023
<b>Fonds libres</b>					
<b>Fonds non affectés provenant de dons et de legs</b>	<b>154</b>	-	-37	-	<b>117</b>

Les fonds intègrent des capitaux que le FNS peut utiliser de son propre chef.

### 13 Opérations hors bilan

#### a) Subsidés alloués au 31.12.2022 au titre des futurs exercices

en KCHF

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total
<b>Total</b>	<b>793'235</b>	<b>510'389</b>	<b>282'702</b>	<b>91'479</b>	<b>18'655</b>	<b>170</b>	<b>1'696'630</b>

#### Subsidés alloués au 31.12.2023 au titre des futurs exercices

en KCHF

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
Projets	430'345	300'515	166'287	43'615	2'559	-	943'321
Carrières	198'579	135'745	88'134	46'341	18'488	1'278	488'565
Programmes	157'553	117'668	59'401	17'949	-	-	352'571
Infrastructures	29'084	710	-	-	-	-	29'794
Tâches supplémentaires	16'365	3'748	58	-	-	-	20'171
Communication scientifique	3'127	371	-	-	-	-	3'498
<b>Total</b>	<b>835'053</b>	<b>558'757</b>	<b>313'880</b>	<b>107'905</b>	<b>21'047</b>	<b>1'278</b>	<b>1'837'920</b>

Conformément au budget 2024, les contributions fédérales au FNS se montent à 1 077 537 KCHF (sans overhead et mesures transitoires Horizon Europe). Pour la période de subventionnement 2025-2028, les contributions fédérales (hors overhead et mesures transitoires Horizon Europe) prévues dans le message FRI 2025-2028 (juin 2023) s'élèvent à 4 477 300 KCHF.

#### b) Autres engagements ne devant pas être portés au bilan

Les engagements ci-après, découlant de contrats de location/de leasing d'exploitation et ne pouvant être résiliés dans un délai d'un an, existent à la date de clôture de l'exercice.

en KCHF	31.12.2023	31.12.2022
De 1 à 2 ans	208	208
De 3 à 5 ans	-	-
Au-delà de 5 ans	-	-
<b>Total</b>	<b>208</b>	<b>208</b>

## 14 Instruments dérivés ouverts

en KCHF		31.12.2022	
Actifs sous-jacents	Affectation	Valeurs portées à l'actif	Au passif
Devises	Couverture de fluctuations de change	566	49

en KCHF		31.12.2023	
Actifs sous-jacents	Affectation	Valeurs portées à l'actif	Au passif
Devises	Couverture de fluctuations de change	-	-

Au 31 décembre 2023, il n'y a pas d'engagements conditionnels non comptabilisés sur des instruments dérivés.

## 15 Contributions fédérales

Ce poste recouvre les contributions versées par la Confédération destinées au financement de la recherche, notamment de projets, programmes ou bourses, à la couverture des frais de recherche indirects incombant aux établissements de recherche et les prestations fournies. Ces dernières comprennent l'évaluation scientifique et la gouvernance, les relations publiques ainsi que le Secrétariat situé à Berne et l'antenne de Bruxelles. Les contributions de la Confédération sont comptabilisées au compte de résultats, dès lors qu'elles sont accordées par la Confédération ou qu'il existe une décision ou un contrat.

en KCHF	2023	2022
Contribution de base	998'029	927'573
Pôles de recherche nationaux PRN	54'340	56'430
Programmes nationaux de recherche PNR	14'820	14'850
Tâches supplémentaires / Mandat d'encouragement de la Confédération	19'675	19'243
Contributions DDC	2'000	-
Overhead	124'428	115'821
SwissCore	500	500
Diverses contributions	610	44
Contribution fédérale Mesures transitoires Horizon Europe	75'955	23'136
Contribution fédérale Mesures complémentaires Horizon Europe	5'000	-
<b>Total</b>	<b>1'295'357</b>	<b>1'157'597</b>

Conformément à la convention de prestations avec le SEFRI, les contributions pour le programme BRIDGE font partie dès 2021 de la contribution de base et plus des tâches supplémentaires. La part correspondante pour BRIDGE s'élevait en 2023 à 13 100 KCHF (2022 : 13 100 KCHF).

## 16 Autres contributions

en KCHF	2023	2022
Subventions d'Innosuisse pour SwissCore	125	125
Subventions d'Innosuisse pour le programme BRIDGE	-	-
Autres	3'889	3'000
<b>Total</b>	<b>4'014</b>	<b>3'125</b>

## 17 Charges pour l'encouragement de la recherche

Pour les contributions qui ont été allouées, des tranches sont constituées en fonction des années des projets, sans procéder à une délimitation en fonction des années civiles. Les années des projets démarrent toujours dès le début prévu de mise à disposition des subsides de recherche. Ceux-ci sont comptabilisés dans les charges dès l'année prévue pour le début du versement desdits subsides. En d'autres termes, s'il s'agit d'un projet d'une durée supérieure à 12 mois, les tranches de subsides seront comptabilisées chaque année par ordre chronologique en prenant pour base le début prévu du projet.

en KCHF	2023	2022
Projets	509'645	484'035
Carrières	234'616	220'908
Programmes		
Pôles de recherche nationaux	51'190	56'942
Programmes nationaux de recherche	15'581	16'327
Autres programmes	140'875	116'145
Coopération internationale	15'531	13'462
Total programmes	223'177	202'876
Infrastructures	36'922	38'435
Communication scientifique	19'135	30'457
Tâches supplémentaires	20'314	19'940
Remboursements	-22'952	-18'765
Contributions allouées, mais non utilisées	-5'728	-7'188
<b>Total</b>	<b>1'015'129</b>	<b>970'698</b>



## 18 Overhead

En vertu de l'art. 10, al. 4, de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation et des art. 33 ss de l'ordonnance relative à la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation, le FNS octroie des contributions dites overhead aux établissements de recherche. Celles-ci permettent de compenser en partie les frais généraux qu'encourent lesdits établissements dans le cadre des projets de recherche soutenus par le FNS. Le FNS détermine les montants des contributions overhead en fonction de chaque établissement de recherche en se basant sur les subsides de projets alloués l'année précédente. Ces contributions sont établies chaque année.

## 19 Charges administratives et amortissements

en KCHF	2023	2022
Charges du personnel	42'871	41'392
Charges informatiques	10'494	10'870
Charges immobilières	1'181	860
Amortissements des immobilisations corporelles	288	423
Amortissements des immobilisations incorporelles	330	264
Autres charges administratives / mandats externes	1'307	1'145
<b>Total</b>	<b>56'471</b>	<b>54'954</b>

## 20 Autres produits / charges d'exploitation

### Autres produits d'exploitation

en KCHF	2023	2022
Cantine	254	133
Produits des loyers	40	9
<b>Total</b>	<b>294</b>	<b>142</b>

### Autres charges d'exploitation

en KCHF	2023	2022
Cantine	391	178
<b>Total</b>	<b>391</b>	<b>178</b>

## 21 Produits financiers / charges financières

en KCHF	2023	2022
Produits financiers	5'568	663
Charges financières	-178	-19'061
<b>Résultat financier total</b>	<b>5'390</b>	<b>-18'398</b>

Le résultat financier découle des immobilisations financières des dons et legs.

## 22 Produits/charges hors exploitation

en KCHF	2023	2022
Produits hors exploitation*	436	27
Charges hors exploitation	-	-
<b>Total</b>	<b>436</b>	<b>27</b>

\*Redistribution de la taxe CO<sub>2</sub>, remboursement des assurances

## 23 Transactions avec des personnes et organisations liées

Par personne et organisation liées, on entend toute personne qui peut exercer une influence significative directe ou indirecte sur des décisions financières ou opérationnelles du Fonds national suisse. Les transactions suivantes se sont déroulées avec des personnes liées :

- Octroi de subsides de recherche à des membres du Conseil de fondation : 4301 KCHF (2022 : 5468 KCHF)
- Octroi de subsides de recherche à des membres du Conseil de la recherche : 24 331 KCHF (2022 : 23 753 KCHF)

Le total des subsides octroyés aux membres de l'ensemble des organes spécialisés, Conseil de la recherche compris, s'élève à 131 656 KCHF (2022 : 121 635 KCHF).

## 24 Indemnisation des organes dirigeants

Les indemnités fixes et journalières versées aux membres du Conseil de fondation et de la recherche (y compris les présidences) se montent à 2738 KCHF (2022 : 2751 KCHF).

Des contributions de décharge à hauteur de 2620 KCHF (2022 : 2699 KCHF) ont par ailleurs été mises à la disposition des membres du Conseil de la recherche.

Les membres de la direction ont perçu un montant de 1107 KCHF (2022 : 1124 KCHF) à titre de salaires bruts au cours de l'exercice sous revue.

## 25 Honoraire de révision

en KCHF	2023	2022
pour des prestations d'audit	40	37
pour d'autres prestations	-	-
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>37</b>

## 26 Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement digne d'être mentionné n'est survenu après la date de clôture du bilan au 31.12.2023. Ont été pris en compte les événements survenus jusqu'au 22 mars 2024.

## 27 Approbation des comptes annuels

Conformément à la recommandation du Contrôle fédéral des finances qui a examiné les comptes annuels en qualité d'organe de révision externe, l'approbation des comptes annuels 2023 par le Conseil de fondation est prévue lors de sa séance du 22 mars 2024.

## 28 Information sur l'évaluation des risques

Lors de l'exercice 2023, le Fonds national suisse (FNS) a procédé à une évaluation approfondie des risques, approuvée par le Comité du Conseil de fondation. Sur la base de cette évaluation et eu égard aux mesures de surveillance et de réduction des risques mises en œuvre, il appert qu'aucun risque de nature à porter préjudice de manière durable ou substantielle à la situation financière du Fonds national suisse n'a été identifié durant l'exercice écoulé. Selon l'estimation du FNS, il n'existe en outre aucun risque caractéristique dans un avenir proche exigeant un réajustement des valeurs comptables de la fortune et des dettes.